



CENTRE POUR L'ÉGALITÉ
DE TRAITEMENT

Recommandation: Reconnaissance du culte musulman

Récemment, la Shoura, l'Assemblée de la Communauté Musulmane du Grand-Duché de Luxembourg, s'est manifestée dans les médias afin de communiquer son insatisfaction face à la situation de blocage qui persiste toujours.

En effet, le conventionnement du culte musulman avec l'Etat luxembourgeois n'avance pas depuis le projet de conventionnement de juillet 2007.

Le CET constate qu'au Grand-Duché coexistent plusieurs cultes, parmi lesquels certains bénéficient d'un conventionnement qui leur permet d'exercer librement et publiquement dans le cadre des droits et libertés constitutionnels et dans le respect de l'ordre public.

D'un autre côté, le CET doit également constater que la Shoura remplit actuellement les conditions requises et que pourtant, le conventionnement n'a toujours pas été signé à ce jour.

Eu égard des dispositions de la loi sur l'égalité de traitement du 28 novembre 2006, le CET souhaite rendre attentif au fait que le prochain gouvernement doit reconnaître le culte musulman à pied d'égalité avec les autres cultes.

Si le système de conventionnement est maintenu, il devra s'engager à signer la même convention avec la Shoura qu'avec les autres cultes qui se trouvent dans une situation comparable au risque de commettre une discrimination fondée sur la religion ou les convictions telle que prohibée par la loi citée plus haut.

Luxembourg, le 29 octobre 2013